

## **Les organismes environnementaux : des acteurs essentiels pour le Québec**

À entendre certains leaders d'opinion, ce sont les environmentalistes qui seraient responsables de tous les problèmes économiques du Québec. Pas étonnant, dans ce contexte, que les enjeux environnementaux occupent si peu d'espace dans la campagne électorale actuelle. Ce n'est pourtant pas la pertinence des propos des organismes environnementaux, ni les vertus qu'ils défendent, le problème. En fait, on ne s'attaque pas non plus à la justesse des arguments qu'ils véhiculent. Non, on cible désormais directement les organisations environnementales elles-mêmes. « On ne peut rien contre le message, tuons le messenger ! »

Aussi, d'une seule et même voix, les organismes communautaires en environnement du Québec demandent-ils aux partis politiques de s'engager afin que soient mises en place les mesures nécessaires qui leur permettraient d'accomplir plus efficacement leur rôle.

### **Les écolos, à quoi ça sert ?**

Les organismes communautaires en environnement jouent un rôle vital dans la société québécoise. Ils rejoignent les priorités des Québécois-es comme la santé, la saine gestion des finances publiques et la stabilité de l'économie. Car ces enjeux sont intimement liés à la qualité de l'environnement. La protection du Mont-Orford, le resserrement du contrôle de l'activité minière, la transformation des comportements citoyens en faveur du transport collectif et de la récupération des matières résiduelles, sont des exemples parmi d'autres du rôle positif que jouent ces organisations pour la société.

En somme, par leurs actions d'éducation et de renforcement démocratique des communautés, par leurs campagnes de sensibilisation et de mobilisation, ainsi que par leur sens critique, ils sont des moteurs indispensables de changement vers une société plus équitable et plus responsable.

Malheureusement, la situation actuelle est critique et s'envenime en ce qui concerne le soutien au secteur de l'environnement. Seule une poignée de groupes et d'organismes bénéficient d'un soutien à leur mission, et ce soutien est loin en deçà des seuils nécessaires à leur bon fonctionnement. Même si certains groupes paraissent actifs sur la scène publique et politique, leur capacité d'intervention sur le terrain rétrécit. Ils n'ont pas les moyens nécessaires pour sensibiliser et éduquer la population et les décideurs, ni pour mettre en œuvre des solutions. Des dizaines de groupes ont dû cesser leurs activités.

## **Comment redresser la situation ?**

Pour le gouvernement, redresser la situation, c'est poser un geste tout simple : respecter sa politique d'action communautaire et reconnaître le travail des organisations environnementales. La plupart des secteurs communautaires ont bénéficié de cette politique, mais pas le secteur environnemental.

Adoptée par le gouvernement du Québec en 2001, après dix ans de lutte populaire, la politique reconnaît l'action communautaire comme « une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec ». Prenant acte de l'apport du milieu communautaire à la société québécoise, le gouvernement s'engage à « faire en sorte que le dispositif de soutien financier à l'action communautaire autonome soit généralisé dans les ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer la mission globale des organismes ».

À lui seul, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, qui souffre aussi de sous-financement chronique, n'arrive pas à soutenir suffisamment la mission des organismes environnementaux. Le gouvernement du Québec doit donc chercher ailleurs, notamment en sollicitant la contribution des ministères des Ressources naturelles (MRN), de l'Agriculture (MAPAQ) et des Transports (MTQ). Leurs activités touchent directement les principaux enjeux environnementaux. Il faudrait donc qu'ils commencent à soutenir eux aussi l'action des organismes communautaires, tel que stipulé dans la politique adoptée il y a treize ans.

Nous sommes à la croisée des chemins. Il faut, par respect pour les générations futures, valoriser le travail des organismes communautaires en environnement.

20 mars 2014.

## **Signataires du Front commun des organismes communautaires en environnement :**

Accès transports viables

Action Re-buts

Ambioterra

AmiEs de la Terre de Québec

Archibio

Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL)

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)

Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL)

CentricoisEs et MauricienNEs pour le déclassement nucléaire (CMDN)  
Coalition Eau Secours!  
Comité environnement des retraitéEs de l'enseignement de la région de Drummondville  
Corporation pour la mise en valeur du Bois de l'Équerre  
Cyclo Nord-Sud  
*Eau secours!*  
Équiterre  
Enviro Éduc-Action  
ENvironnement JEUnesse  
EURÉKO!  
Fondation David Suzuki pour le Québec  
Fondation Rivières  
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)  
GRIP-UQAM  
Groupe des opposants au dépotier de Drummondville (GODD)  
Groupe ECOcitoyen (GÉCO)  
Gilde des herboristes  
Héritage St-Bernard  
Jour de la Terre Québec  
Les Amis et Riverains de la Rivière Châteauguay (ARRC)  
Nature Québec  
Poids-vert de Rimouski-Neigette  
Projet ÉCOSPHÈRE  
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)  
Réseau des femmes en environnement  
Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)  
Sept-Îles sans Uranium (SISUR)  
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Québec)  
SOS Territoire  
Vigilance OGM  
Vivre en Ville